



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 24 juin,
à 09h30,

Les actionnaires de la Société SAEML 3D ENERGIES, société anonyme d'économie mixte locale à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 31 433 680 euros, dont le siège social est situé 336 avenue de Paris (79000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 751 401 142, se sont réunis sur convocation du Président du Directoire, Monsieur Joël COUE, en Assemblée Générale ordinaire, au siège de la Société.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple en date du 10 juin 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Pierre FROIDURE, GROUPE Y, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est présent.

Monsieur Pierre Emmanuel DESSEVRES, est nommé Président de la séance.

Monsieur Roland MOTARD, Président du SIEDS et Monsieur Sébastien GUINET, représentant de SEOLIS PROD, présents et acceptants, représentants tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Gaëlle FAVRIOUX est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 143 368 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Le Président de la séance constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de la séance dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée Générale,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui sont soumis à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil de Surveillance, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale ;
2. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et L. 225-88 du Code de Commerce ;
5. Approbation du rapport de gestion du Directoire ;
6. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus ;
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
8. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et L.225-88 du Code de commerce ;
9. Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1er janvier 2025 ;
10. Pouvoirs aux fins de formalités.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions ci-après.

Première résolution - Approbation du Rapport de Gestion du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général du Commissaire aux Comptes,

Vu les observations du Conseil de Surveillance afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports ;

Approuve la prise en charge des dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal et telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code : 14 986 €.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à 44 950,43 €,

Décide d'affecter le déficit de l'exercice au poste « Report à nouveau créditeur » pour 854 058,32 €, qui est ainsi porté de 854 058,32 € à 0 €.

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20250624-250624PVAG-AU
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Décide d'affecter le solde du déficit au poste « report à nouveau débiteur » pour 162 937,68 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution – Approbation des Conventions règlementées visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code du Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Approuve et ratifie l'intégralité des conventions qui y sont visées, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1^{er} janvier 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce,

Vu les statuts de la SAEML 3D ENERGIES et la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-11-02-C-08-205 du 2 novembre 2020,

Fixe comme suit le montant des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance à verser pour l'exercice 2025 :

Fixe la rémunération des membres du Conseil, toutes catégories confondues conformément à une enveloppe brute annuelle maximum d'un montant de 15 000 €, décomposée comme suit :

- une part variable liée à la présence aux réunions de 250 € par réunion et par Conseiller, soit 4 000 € annuels sur la base de quatre réunions annuelles,
- le solde, soit 11 000 €, comme enveloppe maximum fixe liée aux fonctions exercées, répartie à hauteur de 3 600 € pour le Président, et 2 400 € par conseiller.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les intéressés n'ont pas pris part au vote.

Sixième résolution - Pouvoirs aux fins de formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

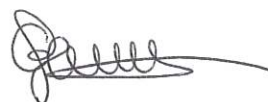
Le Président de l'Assemblée

M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES

En visio conférence

Le Secrétaire

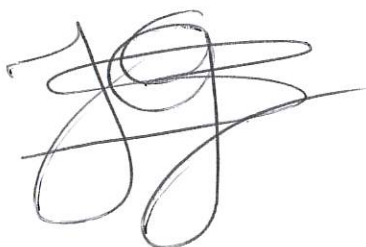
Mme Gaëlle FAVRIOUX



Les Scrutateurs

SEOLIS PROD

M. Sébastien GUINET



SIEDS

M. Roland MOTARD



Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20250624-250624PVAG-AU
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)	5 203 362	5 203 362	5 536 640
Production vendue (Services et Travaux)	298 969	298 969	135 233
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 502 331	5 502 331	5 671 873
Productions stockée			
Production immobilisée		63 612	225 434
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			930
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION		5 565 943	5 898 237
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		1 692 547	953 654
Impôts, taxes et versements assimilés		312 038	320 876
Salaires et traitements		274 196	239 859
Charges sociales du personnel		146 589	115 840
Cotisations personnelles de l'exploitant			
Dotations aux amortissements :			
- sur immobilisations		3 015 702	2 489 803
- charges d'exploitation à répartir			
Dotations aux provisions :			
- sur immobilisations		120 840	263 309
- sur actif circulant			
- pour risques et charges			
Autres charges		14 563	14 693
CHARGES D'EXPLOITATION		5 576 474	4 398 034
RESULTAT D'EXPLOITATION		(10 530)	1 500 203

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 530)	1 500 203
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	288 452	278 445
PRODUITS FINANCIERS	288 452	278 445
Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	466 866	540 342
CHARGES FINANCIERES	466 866	540 342
RESULTAT FINANCIER	(178 414)	(261 897)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(188 944)	1 238 306
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	940 537 819	725 5 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	538 759	5 725
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	3 049 1 543 972	29 872 5 000 921 425
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 547 021	956 297
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 008 262)	(950 571)
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	(180 210)	99 206
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	6 393 154 7 410 151	6 182 408 5 993 879
RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 016 996)	188 529
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées	121 158	113 704

Le Directeur Général

Remy VIAUD

Bilan actif

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	36 960	35 097	1 863	346
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	49 038 878	11 517 842	37 521 036	40 407 181
Autres immobilisations corporelles	110 372	78 601	31 770	48 517
Immobilisations en cours	951 058	870 122	80 937	75 918
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	20 382 050		20 382 050	19 946 787
Créances rattachées à des participations	2 552 171		2 552 171	2 129 904
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	240 000		240 000	240 000
ACTIF IMMOBILISE	73 311 489	12 501 662	60 809 827	62 848 652
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	1 965 483		1 965 483	1 307 202
Autres créances	847 173		847 173	2 750 124
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				2 000 000
Disponibilités	4 621 314		4 621 314	4 497 715
Charges constatées d'avance	355 908		355 908	330 714
ACTIF CIRCULANT	7 789 878		7 789 878	10 885 755
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	81 101 367	12 501 662	68 599 705	73 734 407

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	31 433 680	31 433 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	44 950	35 524
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	854 058	674 955
Résultat de l'exercice	(1 016 996)	188 529
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 373 280	515 934
CAPITAUX PROPRES	32 688 972	32 848 623
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 061 626	3 912 819
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	4 061 626	3 912 819
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 692 743	35 558 078
Emprunts et dettes financières divers	45 907	47 089
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756 165	544 339
Dettes fiscales et sociales	83 715	510 743
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		12 039
Autres dettes	235 790	267 264
Produits constatés d'avance	34 787	33 412
DETTES	31 849 106	36 972 965
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	68 599 705	73 734 407
Résultat de l'exercice exprimé en euros et centièmes	(1 016 996,44)	188 529,29
(1) Dont dettes à moins d'un an	3 538 278	6 280 111
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Annexe

Etats financiers au **31/12/2024**

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des normes comptables 2014-03, modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03, est sans incidence significative sur les comptes de la société.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **68 599 705 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 6 393 154 euros** et un total **charges de 7 410 151 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -1 016 996 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques de l'exercice

Contrôle fiscal

La SA EML 3D Energies fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la durée d'amortissement de ses parcs éoliens. En effet, l'administration fiscale conteste l'application d'une durée de 15 ans et retient une durée d'amortissement de 20 ans. Suite à cela, un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société le 20/12/2024 pour un montant de 266 000 €. Cet avis correspond à l'IS complémentaire dont la société aurait dû s'acquitter au titre de la période du 01/01/2020 au 31/12/2021. Cette décision est actuellement contestée par 3D Energies. En attendant les conclusions définitives du contrôle, une provision pour charges d'IS a été inscrite dans les comptes de la société pour un montant de 686 626 €. Cette provision n'est pas déductible fiscalement couvrant les exercices 2020 à 2024.

Règles et Méthodes Comptables

Prise de participations

- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 1,90%, soit 2 236 actions pour une valeur de 385 263€, au sein de la SAS TERRA ENERGIES.
- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 100%, soit 500 parts sociales pour un montant de 50 000 €, au sein de la SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements fiscaux des immobilisations sont déterminés sur la base de la valeur d'acquisition en fonction de la durée d'usage de la profession selon le mode linéaire ou dégressif. La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est constaté en amortissement exceptionnel dérogatoire et inscrit en provision réglementée au passif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Méthodes et durées d'amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire / Dégressif	15 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Traitement des coûts de démantèlement

L'arrêté ICPE du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 10/12/2021, dans le cadre de son actualisation, relatif aux opérations de démantèlement des parcs éoliens fixe les modalités de constitution des garanties financières associées à ces opérations.

A la suite d'une demande de chiffrage du coût auprès d'entreprises spécialistes dans ce domaine, il a été décidé d'actualiser les coûts de démantèlement des parcs en retenant la fourchette basse des études reçues compte tenu de la configuration géographique de l'implantation des parcs de la société : Soit 225 000€ par éolienne.

Après revalorisation, la provision pour démantèlement concernant les trois parcs est de 2 250 000 €. Cette actualisation est amortie sur la durée restante à courir jusqu'à la 15ème année d'amortissement, des différents parcs.

	AN	+	-	Solde
Parc P2 BIS	900 000			900 000
Parc P1 BIS	675 000			675 000
Parc P6	675 000			675 000
Parc P8	1 125 000			1 125 000
Total	3 375 000			3 375 000

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	34 369		2 591			36 960
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 369		2 591			36 960
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	48 932 597		106 281			49 038 878
	Instal., agencement, aménagement divers	7 076					7 076
	Matériel de transport	70 359					70 359
	Matériel de bureau, mobilier	27 482		5 454			32 936
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	825 200		125 859			951 058
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 862 714		237 594			50 100 308	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	22 076 691		857 531			22 934 221
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	240 000					240 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 316 691		857 531			23 174 221
TOTAL		72 213 773		1 097 716			73 311 489

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	34 023	1 074		35 097
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 023	1 074		35 097
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 525 416	2 992 427		11 517 842
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 028	1 048		7 076
	Matériel de transport	31 770	17 590		49 360
	Matériel de bureau, mobilier	18 603	3 562		22 165
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 581 817	3 014 627		11 596 444
TOTAL		8 615 839	3 015 702		11 631 541

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	515 934	857 346		1 373 280
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	515 934	857 346		1 373 280
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	537 819	686 626	537 819	686 626
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	3 375 000			3 375 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 912 819	686 626	537 819	4 061 626
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	749 282	120 840		870 122
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	749 282	120 840		870 122
TOTAL GENERAL		5 178 035	1 664 811	537 819	6 305 028
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation - financières - exceptionnelles			120 840		
			1 543 972	537 819	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Dépréciations immobilisations corporelles :

Décision de comptabiliser une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait du contexte local, d'implantation des projets en cours.

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	2 552 171		2 552 171
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	240 000		240 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 965 483	1 965 483	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	464 886	464 886	
	Taxes sur la valeur ajoutée	200 176	200 176	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	178 410	178 410	
	Débiteurs divers	3 700	3 700	
	Charges constatées d'avances	355 908	355 908	
	TOTAL DES CREANCES	5 960 735	3 168 564	2 792 171
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	30 692 743	2 341 237	9 560 804	18 790 702
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	45 907	45 907		
	Fournisseurs et comptes rattachés	756 165	756 165		
	Personnel et comptes rattachés	33 850	33 850		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 063	26 063		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 033	19 033		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 769	4 769		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	235 790	235 790		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	34 787	34 787		
	TOTAL DES DETTES	31 849 106	3 538 278	9 560 804	18 790 702
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		4 865 336			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		1 893 699
Créances rattachées à des participations		121 158
INTERETS COURUS CHASSENEUIL	19 747	
INTERETS COURUS EMT	53 248	
INTERETS COURUS ESL	41 992	
INTERETS COURUS FONTRIEU ENERG	6 155	
INTERETS COURUS CHAMP MOUTON	16	
Autres créances clients		1 758 374
PRODUITS NON ENCORE FACTURES	1 758 374	
Autres créances		14 167
INTERETS COURUS	14 167	

Charges à payer

31/12/2024

Total des Charges à payer		302 334
Emprunts et dettes financières divers INT COURUS SUR AUTRES EMPRUNTS	45 907	45 907
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FACTURES NON PARVENUES HONORAIRES NON PARVENUS	39 520 20 064	59 584
Dettes fiscales et sociales DETTES PROV CONGES PAYES PERSONNEL - CHARGES A PAYER CHARGES SOCIALES PROVISION CP	19 450 14 400 9 280	43 130
Autres dettes RABAIS REMISES AVOIRS A ETABLI	153 714	153 714

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		355 908	34 787
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		355 908	34 787

--

Capital social

31/12/2024		Nom bre	Val. Nom inale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 143 368,00	10,0000	31 433 680,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 143 368,00	10,0000	31 433 680,00

Engagements financiers

	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
NANTISSEMENT DES 400 TITRES SASU ENERGIE MAUZE THOUARSAIS		150 000	
NANTISSEMENT DES 400 TITRES SASU ENERGIE SAINT LADE		58 000	
NANTISSEMENT DU COMPTE PLACEMENT ARKEA		750 000	
GAGE DES 3 EOLIENNES P1BIS SANS DEPOSSESSION EMPRUNT CMO 6 740K€		6 740 000	
CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE D'UNE ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSUR			1 726 069
		7 698 000	1 726 069
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		7 698 000	1 726 069
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Autres engagements financiers donnés :

- Cession du contrat d'achat d'électricité n°BA00317079- Parc P6 - Les Galvestes - emprunt CE
- Cession Dailly des créances - Parc P8 - emprunt ARKEA

Effectif moyen

		31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires		3	
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		4	

--

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2024

SAEML 3D ENERGIES
336 AVENUE DE PARIS
79000 NIORT

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2024	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		4 741 057	15 640 993
Créances rattachées à des participations		2 550 513	1 659
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		91 315	
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			389 204
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations		121 142	16
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			
Prestations de services intragroupe #706		142 829	
Refacturation assurance démentèlement #708		4 985	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	GROUPE Y							
	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement	4 600	4 279	100,00	100,00				
Sous-total	4 600	4 279	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 600	4 279	100,00	100,00				

--

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		538 759
Produits exceptionnels sur opérations de gestion AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	940	940
Reprises sur provisions et transferts de charges REPR.PROV. / EXCEPTIONNEL	537 819	537 819
Total des charges exceptionnelles		1 547 021
Charges exceptionnelles sur opération de gestion PENALITES, AMENDES FISCALES & P DON, LIBERALITES	49 3 000	3 049
Dotations excep. aux amortissements et aux provision DOT. AMORT DEROGATOIRES P8 DOTATIONS AUX PROVISIONS EXCEP	857 346 686 626	1 543 972
Résultat exceptionnel		(1 008 262)

Filiales et participations



31/12/2024	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		
				Brute	Nette	
A. Renseignements détaillés						
	1. Filiales (Plus de 50 %)					
	SASU ENERGIE SAINT LADE	58 000	727 928	100,00	1 080 554	1 080 554
	SAS ENERGIE MAUZE THOUARSAIS	150 000	954 433	100,00	688 998	688 998
	SASU MARGNES ENERGIE	40 000	2 890 621	100,00	2 921 325	2 921 325
	SAS FONTRIEU ENERGIE	100	(116 745)	100,00	100	100
	SAS PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL	500	(943 809)	100,00	50 000	50 000
	SAS FENIOUX ENERGIE	100	(9 115)	80,00	80	80
	2. Participations (10 à 50 %)					
	SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON	1 000		20,00	200	200
	SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2	150 000	77 924	15,00	22 500	22 500
	SAEM SEOLIS	72 116 000	156 233 618	15,00	14 500 030	14 500 030
	SAEM SOELIA	4 231 000	4 119 191	10,00	423 000	423 000
	SAEM ENERGIE COMMUNE 81	3 100 000	3 078 118	10,00	310 000	310 000
	1. Filiales (Plus de 50 %)					
	SASU ENERGIE SAINT LADE	653 825		2 004 620	(66 265)	
	SAS ENERGIE MAUZE THOUARSAIS	808 001		1 327 966	3 567	
	SASU MARGNES ENERGIE			1 766 765	425 120	
	SAS FONTRIEU ENERGIE	116 286			(18 596)	
	SAS PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL	952 594			(822 053)	
	SAS FENIOUX ENERGIE	60			(9 215)	
	2. Participations (10 à 50 %)					
	SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON	1 659			(14 820)	
	SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2				7 584 486	
	SAEM SEOLIS			284 946 773	(111 809)	
	SAEM SOELIA				5 649	
SAEM ENERGIE COMMUNE 81						
B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A			Participations non reprises en A		
	françaises		étrangères	françaises		étrangères
	Capital					
	Capitaux propres					
	Quote part détenue en pourcentage					
	Valeur comptable des titres détenus - Brute					
	Valeur comptable des titres détenus - Nette					
	Prêts et avances consentis					
	Montant des cautions et avals					
	Chiffre d'affaires					
	Résultat du dernier exercice clos					
	Dividendes encaissés					

Les informations concernant les participations 10 à 50% correspondent aux exercices N-1

Annexe libre

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2016, la SAEML3D ENERGIES est la société tête de groupe du groupe d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI) formé avec les sociétés suivantes :

- SASU MARGNES ENERGIE, société fille depuis le 01/01/2016
- SASU ENERGIE MAUZE THOUARSAIS, société fille depuis le 01/01/2016
- SASU ENERGIE SAINT LADE, société fille depuis le 01/01/2027
- SASU ENERGIE FONTRIEU, société fille depuis le 01/01/2021

La convention d'intégration fiscale stipule que, les filiales seront redevables envers la société tête de groupe d'une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, égale à la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La contribution des filiales sera calculée à la clôture de chaque exercice, sur la base de leur résultat fiscal et de leur plus-value nette à long terme, déterminée comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire après imputation des reports déficitaires et moins-values à long terme reportables dont elles auraient pu disposer si elles n'avaient jamais été membres du groupe.

Au 31/12/2024, il est comptabilisé un boni d'intégration fiscale de 178 410€.
En absence d'intégration fiscale, l'IS aurait été à néant.

Engagements en matière de pensions retraites

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la loi et de la convention collective des IEG.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève respectivement à 1 572€ au 31/12/2024 contre 1 037€ au 31/12/2023.

Cet engagement est estimé selon la recommandation CNC n°2003-R.01/ selon la recommandation ANC 2013-02.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Âge de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.35%
- Taux d'augmentation annuel de salaires : 1%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,
 - Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,
- Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.



Exercice clos le 31 décembre **2024**

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SAEML 3D ENERGIES

336 Avenue de Paris
79000 NIORT



NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél.: 05 49 32 49 01
www.groupey.fr

SAEML 3D ENERGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la SAEML 3D ENERGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D ENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié :

- le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation ;
- les modalités de détermination de la valorisation des chantiers en cours et leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice ;
- le processus mis en œuvre dans le cadre du respect du principe de séparation des exercices en matière de vente d'énergie produite et contrôlé, par sondages, la valorisation de l'énergie produite non facturée à la clôture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 06 juin 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

Pierre FROIDURE

Bilan actif

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	36 960	35 097	1 863	346
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.	49 038 878	11 517 842	37 521 036	40 407 181
Autres immobilisations corporelles	110 372	78 601	31 770	48 517
Immobilisations en cours	951 058	870 122	80 937	75 918
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	20 382 050		20 382 050	19 946 787
Créances rattachées à des participations	2 552 171		2 552 171	2 129 904
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	240 000		240 000	240 000
ACTIF IMMOBILISE	73 311 489	12 501 662	60 809 827	62 848 652
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	1 965 483		1 965 483	1 307 202
Autres créances	847 173		847 173	2 750 124
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				2 000 000
Disponibilités	4 621 314		4 621 314	4 497 715
Charges constatées d'avance	355 908		355 908	330 714
ACTIF CIRCULANT	7 789 878		7 789 878	10 885 755
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	81 101 367	12 501 662	68 599 705	73 734 407

(1) dont droit au bail		
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(3) dont créances à plus d'un an		

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	31 433 680	31 433 680
RESERVES		
Réserve légale	44 950	35 524
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	854 058	674 955
Résultat de l'exercice	(1 016 996)	188 529
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 373 280	515 934
CAPITAUX PROPRES	32 688 972	32 848 623
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques Provisions pour charges	4 061 626	3 912 819
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	4 061 626	3 912 819
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 692 743	35 558 078
Emprunts et dettes financières divers	45 907	47 089
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756 165	544 339
Dettes fiscales et sociales	83 715	510 743
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		12 039
Autres dettes	235 790	267 264
Produits constatés d'avance	34 787	33 412
DETTES	31 849 106	36 972 965
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	68 599 705	73 734 407
Résultat de l'exercice exprimé en euros et centièmes	(1 016 996,44)	188 529,29
(1) Dont dettes à moins d'un an	3 538 278	6 280 111
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

			31/12/2024	31/12/2023
	France	Exportation	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)	5 203 362		5 203 362	5 536 640
Production vendue (Services et Travaux)	298 969		298 969	135 233
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 502 331		5 502 331	5 671 873
Productions stockée				
Production immobilisée			63 612	225 434
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				930
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 565 943	5 898 237
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			1 692 547	953 654
Impôts, taxes et versements assimilés			312 038	320 876
Salaires et traitements			274 196	239 859
Charges sociales du personnel			146 589	115 840
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			3 015 702	2 489 803
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux provisions :				
- sur immobilisations			120 840	263 309
- sur actif circulant				
- pour risques et charges				
Autres charges			14 563	14 693
CHARGES D'EXPLOITATION			5 576 474	4 398 034
RESULTAT D'EXPLOITATION			(10 530)	1 500 203

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 530)	1 500 203
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	288 452	278 445
PRODUITS FINANCIERS	288 452	278 445
Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	466 866	540 342
CHARGES FINANCIERES	466 866	540 342
RESULTAT FINANCIER	(178 414)	(261 897)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(188 944)	1 238 306
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	940 537 819	725 5 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	538 759	5 725
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	3 049 1 543 972	29 872 5 000 921 425
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 547 021	956 297
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 008 262)	(950 571)
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	(180 210)	99 206
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	6 393 154 7 410 151	6 182 408 5 993 879
RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 016 996)	188 529
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées	121 158	113 704

Annexe

Etats financiers au **31/12/2024**

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des normes comptables 2014-03, modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03, est sans incidence significative sur les comptes de la société.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **68 599 705** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 393 154** euros et un total **charges** de **7 410 151** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 016 996** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques de l'exercice

Contrôle fiscal

La SA EML 3D Energies fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la durée d'amortissement de ses parcs éoliens. En effet, l'administration fiscale conteste l'application d'une durée de 15 ans et retient une durée d'amortissement de 20 ans. Suite à cela, un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société le 20/12/2024 pour un montant de 266 000 €. Cet avis correspond à l'IS complémentaire dont la société aurait dû s'acquitter au titre de la période du 01/01/2020 au 31/12/2021. Cette décision est actuellement contestée par 3D Energies. En attendant les conclusions définitives du contrôle, une provision pour charges d'IS a été inscrite dans les comptes de la société pour un montant de 686 626 €. Cette provision n'est pas déductible fiscalement couvrant les exercices 2020 à 2024.

Règles et Méthodes Comptables

Prise de participations

- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 1,90%, soit 2 236 actions pour une valeur de 385 263€, au sein de la SAS TERRA ENERGIES.
- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 100%, soit 500 parts sociales pour un montant de 50 000 €, au sein de la SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements fiscaux des immobilisations sont déterminés sur la base de la valeur d'acquisition en fonction de la durée d'usage de la profession selon le mode linéaire ou dégressif. La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est constaté en amortissement exceptionnel dérogatoire et inscrit en provision réglementée au passif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Méthodes et durées d'amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire / Dégressif	15 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Traitement des coûts de démantèlement

L'arrêté ICPE du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 10/12/2021, dans le cadre de son actualisation, relatif aux opérations de démantèlement des parcs éoliens fixent les modalités de constitution des garanties financières associés à ces opérations.

A la suite d'une demande de chiffrage du coût auprès d'entreprises spécialistes dans ce domaine, il a été décidé d'actualiser les coûts de démantèlement des parcs en retenant la fourchette basse des études reçues compte tenu de la configuration géographique de l'implantation des parcs de la société : Soit 225 000€ par éolienne.

Après revalorisation, la provision pour démantèlement concernant les trois parcs est de 2 250 000 €. Cette actualisation est amortie sur la durée restante à courir jusqu'à la 15ème année d'amortissement, des différents parcs.

	AN	+	-	Solde
Parc P2 BIS	900 000			900 000
Parc P1 BIS	675 000			675 000
Parc P6	675 000			675 000
Parc P8	1 125 000			1 125 000
Total	3 375 000			3 375 000

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	34 023	1 074		35 097
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 023	1 074		35 097
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 525 416	2 992 427		11 517 842
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 028	1 048		7 076
	Matériel de transport	31 770	17 590		49 360
	Matériel de bureau, mobilier	18 603	3 562		22 165
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 581 817	3 014 627		11 596 444
TOTAL		8 615 839	3 015 702		11 631 541

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	515 934	857 346		1 373 280
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	515 934	857 346		1 373 280
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	537 819	686 626	537 819	686 626
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	3 375 000			3 375 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 912 819	686 626	537 819	4 061 626
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	749 282	120 840		870 122
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	749 282	120 840		870 122
TOTAL GENERAL		5 178 035	1 664 811	537 819	6 305 028
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			120 840 1 543 972	537 819	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Dépréciations immobilisations corporelles :

Décision de comptabiliser une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait du contexte local, d'implantation des projets en cours.

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	2 552 171		2 552 171
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	240 000		240 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 965 483	1 965 483	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	464 886	464 886	
	Taxes sur la valeur ajoutée	200 176	200 176	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	178 410	178 410	
	Débiteurs divers	3 700	3 700	
	Charges constatées d'avances	355 908	355 908	
	TOTAL DES CREANCES	5 960 735	3 168 564	2 792 171
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
	(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	30 692 743	2 341 237	9 560 804	18 790 702
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	45 907	45 907		
	Fournisseurs et comptes rattachés	756 165	756 165		
	Personnel et comptes rattachés	33 850	33 850		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 063	26 063		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 033	19 033		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 769	4 769		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	235 790	235 790		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	34 787	34 787		
	TOTAL DES DETTES	31 849 106	3 538 278	9 560 804	18 790 702
	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 865 336			
	(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

--

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		1 893 699
Créances rattachées à des participations		121 158
INTERETS COURUS CHASSENEUIL	19 747	
INTERETS COURUS EMT	53 248	
INTERETS COURUS ESL	41 992	
INTERETS COURUS FONTRIEU ENERG	6 155	
INTERETS COURUS CHAMP MOUTON	16	
Autres créances clients		1 758 374
PRODUITS NON ENCORE FACTURES	1 758 374	
Autres créances		14 167
INTERETS COURUS	14 167	

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		302 334
Emprunts et dettes financières divers		45 907
INT COURUS SUR AUTRES EMPRUNTS	45 907	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		59 584
FACTURES NON PARVENUES	39 520	
HONORAIRES NON PARVENUS	20 064	
Dettes fiscales et sociales		43 130
DETTES PROV CONGES PAYES	19 450	
PERSONNEL - CHARGES A PAYER	14 400	
CHARGES SOCIALES PROVISION CP	9 280	
Autres dettes		153 714
RABAIS REMISES AVOIRS A ETABLI	153 714	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		355 908	34 787
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		355 908	34 787

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 143 368,00	10,0000	31 433 680,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 143 368,00	10,0000	31 433 680,00

Engagements financiers

31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
NANTISSEMENT DES 400 TITRES SASU ENERGIE MAUZE THOUARSAIS	150 000	
NANTISSEMENT DES 400 TITRES SASU ENERGIE SAINT LADE	58 000	
NANTISSEMENT DU COMPTE PLACEMENT ARKEA	750 000	
GAGE DES 3 EOLIENNES P1 BIS SANS DEPOSSESSION EMPRUNT CMO 6 740K€	6 740 000	
CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE D'UNE ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSUR		1 726 069
	7 698 000	1 726 069
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	7 698 000	1 726 069
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Autres engagements financiers donnés :
- Cession du contrat d'achat d'électricité n°BA00317079- Parc P6 - Les Galvestes - emprunt CE
- Cession Dailly des créances - Parc P8 - emprunt ARKEA

Effectif moyen

		31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires		3	
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		4	

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2024

SAEML 3D ENERGIES
336 AVENUE DE PARIS
79000 NIORT

Eléments concernant les entreprises liées
et les participations

31/12/2024	Entreprises liées	Entreprises avec lesquell la société à un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	4 741 057	15 640 993
Créances rattachées à des participations	2 550 513	1 659
Prêts et autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	91 315	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		389 204
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations	121 142	16
Autres produits financiers		
Charges financières		
Charges financières		
Autres éléments		
Prestations de services intragroupe #706	142 829	
Refacturation assurance démentèlement #708	4 985	

--	--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

GROUPE Y								
	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	4 600	4 279	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	4 600	4 279	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 600	4 279	100,00	100,00				

--

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		538 759
Produits exceptionnels sur opérations de gestion AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	940	940
Reprises sur provisions et transferts de charges REPR.PROV. / EXCEPTIONNEL	537 819	537 819
Total des charges exceptionnelles		1 547 021
Charges exceptionnelles sur opération de gestion PENALITES, AMENDES FISCALES & P DON, LIBERALITES	49 3 000	3 049
Dotations excep. aux amortissements et aux provision DOT. AMORT DEROGATOIRES P8 DOTATIONS AUX PROVISIONS EXCEP	857 346 686 626	1 543 972
Résultat exceptionnel		(1 008 262)

1	
	1

Les informations concernant les participations 10 à 50% correspondent aux exercices N-1

Annexe libre

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2016, la SAEML3D ENERGIES est la société tête de groupe du groupe d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI) formé avec les sociétés suivantes :

- SASU MARGNES ENERGIE, société fille depuis le 01/01/2016
- SASU ENERGIE MAUZE THOUARSAIS, société fille depuis le 01/01/2016
- SASU ENERGIE SAINT LADE, société fille depuis le 01/01/2027
- SASU ENERGIE FONTRIEU, société fille depuis le 01/01/2021

La convention d'intégration fiscale stipule que, les filiales seront redevables envers la société tête de groupe d'une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, égale à la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La contribution des filiales sera calculée à la clôture de chaque exercice, sur la base de leur résultat fiscal et de leur plus-value nette à long terme, déterminée comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire après imputation des reports déficitaires et moins-values à long terme reportables dont elles auraient pu disposer si elles n'avaient jamais été membres du groupe.

Au 31/12/2024, il est comptabilisé un boni d'intégration fiscale de 178 410€.

En absence d'intégration fiscale, l'IS aurait été à néant.

Engagements en matière de pensions retraites

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la loi et de la convention collective des IEG.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève respectivement à 1 572€ au 31/12/2024 contre 1 037€ au 31/12/2023.

Cet engagement est estimé selon la recommandation CNC n°2003-R.01/ selon la recommandation ANC 2013-02.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Âge de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.35%
- Taux d'augmentation annuel de salaires : 1%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,
 - Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,
- Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.

Annexe libre

- Pour la prise en compte du risque de mortalité,
- Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'insee distinctes hommes/femmes 2024.
- Le % de cotisations/contributions sociales "patronales" probable retenu à payer sur ces indemnités est 51.64% .

RAPPORT DE GESTION

DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES



2024

DIRECTOIRE DU 27/03/2025
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28/03/2025
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



SOMMAIRE

I.	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	3
I.1	Faits marquants, progrès et difficultés.....	3
I.1.1	Acquisition de la SARL Parc éolien de Chasseneuil (PE de Chasseneuil)	4
I.1.2	Développement de projets.....	4
I.1.3	Suivi des partenariats	6
I.1.4	Perspectives de repowering ou de poursuite d'exploitation des parcs éoliens.....	7
I.1.5	Perspectives d'acquisition d'un parc éolien	7
I.1.6	Renforcement des partenariats.....	8
I.1.7	Autres éléments marquants liés à l'activité de la Société.....	8
I.1.8	Evolution du chiffre d'affaires	12
I.2	Gouvernance	12
I.2.1	Evolution de la composition du Directoire.....	12
I.2.2	Evolution des mandats du Conseil de Surveillance	13
I.2.3	Désignation d'un représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de TERRA ENERGIES 13	
II.	FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	13
III.	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	13
IV.	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024.....	15
IV.1	Tableau des filiales et participations	15
IV.2	SEOLIS	16
IV.3	SAS MARGNES ENERGIE.....	16
IV.4	SAS ENERGIE MAUZE-THOUARSAIS.....	16
IV.5	SAS ENERGIE SAINT LADE.....	16
IV.6	SAS FONTRIEU ENERGIE.....	16
IV.7	SAEML ENERGIE COMMUNE 81	16
IV.8	SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2.....	17
IV.9	SAEML SOELIA	17
IV.10	SAS FENIOUX ENERGIE.....	17
IV.11	SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON	17
IV.12	SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL	18
IV.13	TERRA ENERGIES	18
V.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	18
VI.	PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL	18
VII.	PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024	18
VII.1	Comptes sociaux	18
VII.1.1	Compte de résultat simplifié	19
VII.1.2	Bilan.....	19
VII.2	Tableau des résultats financiers au cours des 5 derniers exercices.....	20
VII.3	Tableau des autorisations financières	21
VII.4	Délais de règlement des fournisseurs et des clients :.....	21
VIII.	AFFECTATION DU RESULTAT.....	23
IX.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	24
X.	PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT A TITRE ORDINAIRE	25
XI.	ANNEXES	28

Mesdames, Messieurs,

Une Assemblée Générale est réunie annuellement, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives et soumettre à votre approbation les comptes de la Société concernant cet exercice.

Le rapport de gestion expose en préambule les principaux faits ayant marqué la vie de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ainsi que les récentes évolutions postérieures à cette clôture, telles que perçues et constatées par le Directoire de la SAEML 3D ENERGIES. L'objectif de ce rapport de gestion est d'exposer la stratégie d'exploitation et de développement de la SAEML 3D ENERGIES et les différentes propositions afférentes aux résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à disposition dans le respect des délais impartis. Les comptes annuels au titre de l'année 2024 de la SAEML 3D ENERGIES sont également joints au présent rapport.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Concernant l'exercice 2024, une synthèse de l'activité de 3D ENERGIES, de ses perspectives de développement est proposée :

I.1 Faits marquants, progrès et difficultés

La Société, depuis sa création en 2012, a développé des projets de parcs éoliens en propre sur le département des Deux-Sèvres. La société a également étendu son périmètre d'intervention en développant des partenariats et en prenant part au capital de Sociétés de projets sur le territoire deux sévriens mais aussi en dehors de ce territoire.

Dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) du 10 mars 2023, des échanges ont été menés avec les EPCI en coordination avec le SIEDS, concernant l'élaboration des schémas directeur EnR sur leur territoire, dont les Zones de développement éolien (ZAEEnR). 3D ENERGIES, apporte un rôle de conseil aux collectivités dans la définition de ces zones. Certains EPCI se montrent favorables à ce que 3D ENERGIES prenne part au capital de Sociétés de projets qui seraient créés pour porter des projets EnR.

3D ENERGIES est, à la date de rédaction de ce rapport, l'associée unique de cinq Sociétés. Quatre sont des sociétés par actions simplifiées unipersonnelles et une est une SARL. La Société effectue pour ses filiales des prestations administratives et techniques dans le cadre de conventions.

En outre, à fin 2024, la Société est actionnaire de Sociétés, aux côtés d'autres partenaires, avec un taux de détention du capital s'établissant comme suit :

- Fenioux Energie SAS : 80%
- PE de Champagne Mouton SAS : 20%
- Parc éolien de Souvigné 2 SAS : 15%
- SEM Energie communes 81 : 10 %
- SAEML SOELIA : 10%
- TERRA ENERGIES : 1,9%

2024 est notamment marquée par l'acquisition de la Société « Parc éolien de Chasseneuil » le 31 juillet.

I.1.1 Acquisition de la SARL Parc éolien de Chasseneuil (PE de Chasseneuil)

3D ENERGIES est devenue propriétaire le 31 juillet 2024 de la SARL Parc Eolien de Chasseneuil. Cette Société, qui appartenait à VALECO, porte le développement d'un parc éolien situé dans le département de la Charente sur la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

Le projet initial portait sur un parc de 4 éoliennes de 3 MW de puissance unitaire - 180 mètres en bout de pale, soit une puissance totale de 12 MW. La production annuelle du projet initial est estimée à 24 118 MWh. Ce projet dont l'autorisation a été obtenue en janvier 2019, est aujourd'hui purgé de tous recours.

Un porter à connaissance a ensuite été déposé le 28 juillet 2023 pour permettre d'augmenter le gabarit des éoliennes à 200 mètres en bout de pale et de passer le parc à une puissance totale 14,4 MW pour une production annuelle estimée à 29 GWh, soit le parc le plus important détenu par 3D ENERGIES. Le TRI fonds propres visé du projet est de 5% sur 40 ans.

Le porter à connaissance a été validé le 25 juillet 2024 et donné lieu à une arrêté préfectoral complémentaire (APC).

L'APC a fait l'objet d'un recours contentieux de la part de l'Association Charente Limousine Environnement ayant pour objet « l'annulation de l'arrêté préfectoral complémentaire du 25 juillet 2024 portant changement de modèle d'aérogénérateurs et modifications de leur aménagement au sein du parc éolien de Chasseneuil à Chasseneuil-sur-Bonnieure ».

Le contrat de cession avait intégré ce risque potentiel de recours et donc prévu certaines garanties venant préserver les intérêts de 3D ENERGIES dans ce cadre-là. En parallèle nous sommes accompagnés par le cabinet RAVETTO pour organiser notre défense au sujet de ce recours et anticiper toutes les conséquences associées dans la réalisation du projet. Le risque est finalement assez limité, avec une solution de repli qui serait de revenir à l'autorisation initiale qui elle est purgée de tout recours.

Enfin, la Société PE de Chasseneuil a candidaté à l'appel d'offre CRE avec un tarif de 87.60€/MWh le 13 septembre dernier. Elle n'a pas été lauréate à cet appel d'offres et sera donc amenée à soumissionner à celui de février 2025. Dans le contexte du recours, cette situation n'est, in fine, pas très impactante.

I.1.2 Développement de projets

Sur le plan du développement, les études se sont poursuivies sur les projets suivants :

✓ P13-Fenioux :

Le développement du projet de Fenioux a été initié en juillet 2021. Celui-ci mené en partenariat avec VALECO, actionnaire à hauteur de 20% au sein de la SAS Fenioux Energie, 3D ENERGIES détenant 80% du capital de cette Société.

A l'issue des études acoustiques, environnementales et faune/flore, le dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) et le résumé non technique (RNT) ont été déposés en tout début d'année 2024. Des éléments complémentaires au dossier ont été fournis en octobre 2024 suite à la demande des services de l'Etat. Ces demandes de compléments sont assez usuelles dans l'instruction des dossiers.

L'EPCI Pays de gâtine a émis un avis défavorable dans le cadre du projet de parc naturel régional, se fondant sur des préconisations non réglementaires qu'il a définies.

Les services de l'Etat ont jusqu'au 2 mai 2025 pour se prononcer sur la recevabilité du dossier. L'année 2025 sera marquée par la décision rendue à notre demande et la mise en œuvre de l'enquête publique. La dynamique de communication autour du projet sera également un volet très important.

✓ **St Germain de Longue Chaume – Projet éolien de la Coussothe**

Pour rappel, ce projet a été initié par la société VALECO depuis 2021. La zone d'étude du projet éolien s'étendait à l'origine sur les communes de Saint Germain de Longue Chaume et Adilly.

3D ENERGIES, associé au projet, a sollicité la commune voisine d'Amailloux, ainsi que les communes de Saint Germain de Longue Chaume et d'Adilly afin d'échanger sur le sujet et de les accompagner dans leur stratégie d'aménagement du territoire.

Ce projet éolien a été nommé « projet éolien de la Coussothe ». Les premiers comités de pilotage ont eu lieu en 2024. 3D ENERGIES joue un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des élus sur le projet et sur le développement des EnR d'une manière générale dont l'agrivoltaïsme. Il est à noter que le mât de mesure a été installé par VALECO en mars 2024, afin de réaliser les études de productible du site. Les modalités d'entrée au capital des communes concernées, au sein de la Société de Projet à créer, sont en cours de discussion.

✓ **Val en Vignes**

Depuis 2022, des échanges se réalisent avec la Société ABOWIND qui a initié le développement d'un projet éolien sur la commune de Val en Vignes dans le Thouarsais. Plusieurs développeurs étaient présents sur cette zone.

La Commune a sollicité l'appui du SIEDS et de ses entreprises et en particulier de 3D ENERGIES. Ainsi 3D ENERGIES accompagne la commune dans le développement de ce projet afin d'appréhender au mieux ses besoins et de faciliter les échanges avec le développeur qui manquaient de fluidité.

En outre, 3D ENERGIES a contacté les exploitants et propriétaires pour évaluer les possibilités d'intervention sur ce projet.

Une proposition de partenariat de développement et de prise de participation associée est attendue de la part d'ABOWIND afin que 3D ENERGIES prenne effectivement part au projet selon des modalités qui seront à définir.

La commune fait preuve de confiance envers le groupe SIEDS pour la conseiller dans ce projet face à un développeur privé assez virulent. 3D ENERGIES s'assurera que les intérêts du territoire seront préservés.

✓ **PE de CHAMPAGNE MOUTON**

3D ENERGIES est partenaire de ce projet éolien situé en Charente et développé par VALECO. La Société de projet afférente dénommée PE de CHAMPAGNE MOUTON a été créée en 2023.

Cette SAS qui est dotée d'un capital social de 1 000 € est détenue à 20% par la SAEML 3D ENERGIES et à 80% par VALECO.

Les étapes liées au développement du projet se sont poursuivies, et la demande d'autorisation a été déposée en fin d'année 2023. Il est à noter que le conseil municipal de cette commune a émis un avis défavorable au projet éolien.

Dans le cadre du partenariat, un contrat d'expertise portant sur des prestations administratives et comptables réalisées par la VALECO pour le compte de la SAS PE de Champagne Mouton a été conclu. Le dossier est en cours d'instruction.

✓ **SAS Parc éolien de Souvigné 2 :**

Il est rappelé que 3D ENERGIES a été sollicitée par le SIEDS, lui-même sollicité par la commune de Souvigné pour être partenaire d'un projet éolien sur son territoire porté par le développeur OPALE, l'investisseur étant KGAL.

La prise de participation de la SAEML 3D ENERGIES à hauteur de 15% du capital de la SAS SOUVIGNE II de 150 000 €, soit 22 500 €, s'est ainsi réalisée en 2023.

Le projet est constitué de 4 éoliennes, avec une production estimée de l'ordre de 50 GWh par an.

Le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) et du résumé non technique (RNT) du projet éolien a eu lieu début septembre 2023. La révision du Plan de Servitude Aéronautique (PSA) a été menée en parallèle de l'instruction de la DAE. Un arrêté de rejet au plan de servitude aéronautique (PSA) a été émis le 27 décembre 2023. Un recours gracieux contre cet arrêté de rejet a été déposé le 12 février 2024, puis un recours contentieux le 15 avril 2024. Ils sont à ce stade restés sans réponse. L'Enquête publique liée à la révision du PSA NIORT s'est déroulée du 2 au 20 décembre 2024 ce qui devrait lever la contrainte liée au précédent PSA. Un dénouement favorable est espéré au cours de l'année 2025.

Deux projets en développement sur le département des Deux-Sèvres ont été contraints d'être mise en pause.

✓ **Saint Germier**

Le Maire de la Commune de Saint Germier a souhaité l'intervention de 3D ENERGIES afin de développer un parc éolien dans une zone d'accélération. 3D ENERGIES après accord du Maire, a alors engagé les premiers contacts dans le cadre du développement dont la sécurisation du foncier. Le Conseil municipal a finalement délibéré défavorablement au projet. Le Maire a souhaité que l'on examine des nouvelles implantations avec des gabarits de machine plus adaptés au site. Malgré cela il semble difficile de faire émerger un projet sur la commune qui est mis en pause à ce stade.

✓ **Les Châteliers**

Une association d'opposants au projet éolien a formulé sa contestation aux élus du SIEDS. Les conditions n'étant pas réunies pour déposer le dossier de demande d'autorisation du projet, celui-ci est mis en pause.

I.1.3 Suivi des partenariats

La Société est par ailleurs partenaire de structures, avec des participations minoritaires, qui mènent des projets EnR. Ces partenariats permettent de renforcer et d'étendre notre réseau d'influence. Il s'agit notamment de la SEM SOELIA (Syndicat du Tarn et Garonne), de la SEM Energie Commune 81 (Tarn) et de TERRA ENERGIES.

La souscription effective au sein de TERRA ENERGIES a eu lieu en février 2024 pour 385 263 € dont 217 562,80 € versés en février 2024, le solde pour 167 700€, interviendra d'ici à fin 2026.

La SEM 3D ENERGIES assiste régulièrement aux conseils d'administration et comités d'engagement des investissements de ces entités. Les projets dans des domaines EnR variés sont mis en œuvre.

I.1.4 Perspectives de repowering ou de poursuite d'exploitation des parcs éoliens

✓ Repowering du parc éolien des Taillées (Champdeniers)

Les perspectives de repowering du parc de Champdeniers, dont l'exploitant actuel est la Régie, ont été initiées dès 2023. Les échanges avec la commune ont débuté afin de définir les conditions dans lesquelles le repowering serait mis en œuvre. Il s'agit d'associer très en amont le territoire au développement de ce nouveau projet.

✓ Poursuite des actions dans le cadre de la poursuite d'exploitation du parc éolien du MARGNES

Les études liées au repowering du parc éolien du MARGNES situé à Fontrieu sont portées par la SAS FONTRIEU ENERGIE détenue à 100% par la SAEML 3D ENERGIES.

Nous avons travaillé sur le redéveloppement du parc (repowering), via un Porter A Connaissance (PAC)

- Consultation de l'armée de l'air
- Travail avec les bureaux d'études environnementaux, acoustiques pour constituer le PAC...
- Echange avec la DREAL pour introduire et défendre notre dossier
- Enercon a arrêté prématurément la commercialisation de ces petites éoliennes, il est donc impossible de redévelopper avec des éoliennes de gabarit équivalent

Nous mettons en œuvre les mesures de suivi définies par l'audit UL SOLUTION, permettant de pérenniser le fonctionnement de chacune des éoliennes. Nous étudions avec les agrégateurs les possibilités de valorisation de l'énergie produite afin d'avoir de la visibilité financière. Nous commençons à étudier le marché de la seconde main, qui est pratiqué en Allemagne.

I.1.5 Perspectives d'acquisition d'un parc éolien

Une opportunité d'acquisition de parc éolien s'est présentée en fin d'année 2024.

✓ KERANNA ENERGIES

La société BayWa r.e a souhaité céder ses parts dans la société « KERANNA ENERGIES » portant un projet de parc éolien dans le département des Côtes d'Armor. La construction du parc a démarré en septembre 2024 et la mise en service est prévue pour l'été 2025. Le parc est constitué de 4 éoliennes d'une puissance totale de 14,4 MW représentant une production annuelle de 30 GWh (P90).

Le rachat de cette société s'accompagne d'un financement bancaire, d'un contrat de maintenance avec Nordex, d'un contrat de construction « clé-en-main », de contrats de gestion technique et commerciale avec BayWa r.e.

Une négociation exclusive de rachat de l'ensemble des parts sociales de la société KERANNA s'est engagée à hauteur de 1,7 millions d'euros. Le cabinet d'avocats RAVETTO nous accompagne dans les négociations et la transaction. En outre ; le rachat du Prêt d'associé consenti par BayWa r.e à KERANNA ENERGIES sera à rembourser pour un montant de 7 110 000 €. En outre, la Société avait contracté un emprunt bancaire de 22 976 000 € auprès de BPCE.

Le Comité d'Engagement des investissements, puis le Comité Syndical du SIEDS ont émis un avis favorable à cette acquisition. Le Conseil de Surveillance de 3D ENERGIES a entériné ces décisions. Ce nouvel actif de production vient renforcer la capacité de production du groupe.

I.1.6 Renforcement des partenariats

A l'issue d'échanges entre la Société, SEOLIS PROD et la société VALECO un partenariat a été noué entre ces entités afin de développer en commun des projets ENR.

Ce partenariat favoriserait un développement territorial actif avec des valeurs communes et permettrait de bénéficier de l'expérience forte de VALECO, qui est lui aussi un développeur notamment dans les filières agrivoltaïsme mais aussi en éolien et photovoltaïque au sol.

Cela témoigne d'une volonté affirmée du groupe de renforcer nos coopérations avec VALECO, pour un développement mutualisé des EnR.

Le contrat de partenariat associé a été mis en œuvre à compter de l'année 2024.

I.1.7 Autres éléments marquants liés à l'activité de la Société

Au-delà des aspects liés au développement de projets, **l'activité de la Société en 2024 a été caractérisée par les faits suivants :**

✓ Pilotage des prix négatifs

Une stratégie a été établie dès 2023 afin de définir la conduite à tenir lorsque les prix de l'énergie sont négatifs. Les parcs en complément de rémunération doivent être arrêtés pendant les heures à prix négatif et le producteur est compensé d'une prime, au-delà de la 20^{ème} heure à prix négatif. Pour le parc du Margnès par exemple, la production n'est pas arrêtée en cas de prix négatifs car il n'y a pas de pénalités qui s'appliquent. La stratégie est différenciée par parc éolien selon le type de contrat de vente de l'énergie produite qui s'y rapporte.

Il convient de souligner que nous sommes de plus en plus exposés au phénomène des prix négatifs résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande d'énergie (361 heures ont été recensées en 2024).

✓ Eléments marquants liés à la stratégie comptable et financière

- Stratégie de placements

Dans la continuité de l'exercice précédent, des placements financiers ont été réalisés lorsque la trésorerie le permettait. Rappelons que des comptes à terme reconductibles jusqu'à 10 ans ont été souscrits en 2023 aux taux de 4% annuel. Les placements financiers sous forme d'obligations liées au marché des Emissions Carbone ont pris fin en décembre 2024.

Des comptes courants rémunérés sont également mis en œuvre, ces derniers présentant une souplesse de gestion très intéressante.

A fin 2024, le montant des placements en cours au sein de la SAEML 3D ENERGIES totalisait 2 229 135 €. Les produits financiers associés s'élèvent à 167 294 € au titre de l'exercice.

La filiale MARGNES ENERGIE réalise également des placements financiers avec un encours de 2 772 622 € au 31 décembre 2024.

- Dépréciation des actifs en développement

Un test de dépréciation des actifs, en lien avec la stratégie définie en 2022, a été réalisé pour les projets en cours. Il est en effet obligatoire de procéder aux dépréciations nécessaires, dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif. Cette obligation comptable vise à donner image fidèle et réaliste du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Au titre de l'exercice 2024, l'intégralité du projet de Fenioux a été déprécié et 80% du projet des Châteliers, pour les coûts immobilisés au cours de l'exercice 2024.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 120 840 euros a ainsi été comptabilisée en 2024 ce qui porte à 870 122 € le cumul des dépréciations réalisées sur ces deux projets à la fin de l'exercice 2024.

- **Actualisation des Business Plan (BP)**

Afin de sécuriser et actualiser la trajectoire financière de la Société et de ses filiales l'actualisation annuelle des BP a été réalisée sur la base des comptes de 2023. Les hypothèses sont revues pour se rapprocher au mieux de la réalité et permettre d'avoir une projection la plus réaliste possible. Les coûts de maintenance du parc éolien du Margnès ont par exemple été revus pour tenir comptes des nouvelles conditions tarifaires de ce parc éolien qui a atteint 15 années d'exploitation. Les business plan actualisés annuellement donnent lieu à la production d'indicateurs et à l'actualisation des Taux de Rendement Interne.

Ces business plan permettent d'obtenir une projection par projet jusqu'en 2035, avec les flux financiers associés. L'intérêt de la démarche est double :

- Ces modélisations des règles de gestion et les projections long terme associées permettent de prévoir des flux de capitaux (dont trésorerie et capacité d'autofinancement).
- Ces travaux permettent d'autre part, de modéliser la valorisation des projets au travers des Taux de Rendement Internes et la valeur dégagée par les Projets (Valeur d'Actif Net).

- **Actualisation de la note de gestion « comptabilisation des études des projets en cours »**

Une actualisation de la note de gestion portant sur la méthode de comptabilisation des études pour les projets en développement a été réalisée.

En effet, la note de gestion telle que rédigée, ne pouvait pas se transposer strictement dans le cas d'un rachat de Société, en raison des encours immobilisés et des pratiques comptables retenues à l'origine au sein de la Société acquise. Une note complémentaire afin d'intégrer le cas des rachats de Sociétés, et spécifiquement de la Société SARL Parc Eolien de Chasseneuil a été rédigée pour laquelle le Commissaire aux comptes a émis un avis favorable. Ainsi toutes les études en cours à la date d'acquisition de la Société, inscrites en travaux en cours, ont été retraitées en charges d'exploitation.

✓ **Contrôle fiscal au titre des exercices 2020-2021**

Le contrôle fiscal débuté en avril 2023, portant sur les exercices 2020-2021, n'est toujours pas soldé. La durée d'amortissement des parcs éoliens pratiquée sur 15 ans linéaire par la Société est remise en cause par l'administration fiscale qui la juge trop courte et qui se positionne sur une durée de 20 ans. En outre, l'administration fiscale indique devoir amortir les frais d'honoraires inhérents aux baux sur la durée correspondant à leur période de validité, c'est-à-dire sur une durée de 30 ans. 3D ENERGIES a contesté la position de l'administration fiscale avec l'appui du cabinet d'avocat FIDAL.

Malgré différents échanges et argumentaires, l'administration fiscale a maintenu sa position. L'avis de mise en recouvrement s'élevant à 266 065 € nous a été adressé en fin d'année, correspondant à l'impôt dû au titre des exercices 2020 et 2021. La somme a été réglée en janvier 2025.

La voie contentieuse a donc été mise en œuvre et confiée à notre cabinet conseil FIDAL.

Rappelons que la stratégie défendue se présente ainsi, intégrant une position différenciée selon la date de mise en service des parcs éoliens :

- Amortissement linéaire sur 15 ans pour les parcs jusqu'à l'exercice 2018 ;
- Amortissement linéaire sur 20 ans pour les parcs à compter de l'exercice 2019 déjà en exploitation ;
- Introduction d'un amortissement dégressif sur les futures installations, mises en service à compter de 2023, en décomposant les éléments de l'actif : amortissement linéaire 20 ans ou dégressif 20 ans selon les éléments.

Sur le plan comptable, et dans l'attente de l'issue du contentieux avec l'administration fiscale, une provision pour charge d'impôts sur les sociétés a été constatée sur l'exercice 2024 pour un montant de 686 626 euros. Ce montant comprend le rappel d'impôts concernant les exercices contrôlés (2020 et 2021) et les exercices 2022, 2023 et 2024 qui sont exposés si la voie contentieuse nous serait défavorable. Cette provision n'est pas déductible fiscalement. Il est à noter qu'une provision comptable a également été réalisée dans les comptes des filiales pour les exercices non prescrits (2022, 2023 et 2024).

✓ **Evolution des systèmes d'informations de la Société :**

- **Outil de facturation FLEX**

Un outil de facturation répondant aux normes comptables et visant à sécuriser nos processus a été mis en œuvre en 2024.

Les données de facturations sont renseignées dans l'outil FLEX, qui est interfacé avec le logiciel de comptabilité permettant d'automatiser les écritures comptables associées.

Les données de facturation liées à la production des unités de production sont issues du logiciel Stroom qui récupère les données du gestionnaire de réseau.

- **Plateforme de dématérialisation des factures Yooz et mise en place d'un workflow de validation**

Un outil de dématérialisation des factures fournisseurs a été déployé en 2024. Les factures fournisseurs qui sont canalisées vers une adresse mail dédiée sont directement importées dans l'outil Yooz. Elles sont ainsi traitées comptablement, avec des processus d'automatisations dès que cela est possible. En parallèle un workflow de validation des factures est généré, permettant deux cycles de validation, l'un attestant de la réalisation des prestations et le second validant le bon à payer. Des délégations spécifiques sont mises en œuvre pour les règlements supérieurs à 100 000 euros.

Les flux comptables sont exportés vers le logiciel de comptabilité Cegid. Les paiements sont générés lorsque les deux étapes de validations sont réunies.

- **Dématérialisation des plans de prévention**

Enfin, un outil de gestion numérique des plans de prévention a été mis en place en 2024 afin d'optimiser les échanges avec nos prestataires. Cette application permet de simplifier la rédaction, les mises à jour et l'exploitation de ces documents.

3D ENERGIES a modernisé et sécurisé et significativement son système d'information au cours des trois dernières années.

Notons par exemple :

- l'évolution des outils de gestion financière, de communication bancaire et formalisation des processus de validation des opérations bancaire,
- le déploiement de moyens de télécommunication de parcs éoliens sécurisés,
- l'optimisation et la dématérialisation des outils de supervision des unités de productions
- la sécurisation de l'ensemble de nos données en mettant en place une solution d'hébergement (cloud) en lieu et place de nos serveurs physiques.

✓ **Gestion d'actifs EnR- DEMARCHE ISO 55 001 :**

Un audit en vue de d'optimiser la valeur des actifs tout au long de leur cycle de vie a été initié. Il s'agit de garantir une gestion efficace, durable et méthodique des actifs ENR, maximisant ainsi leurs valeurs et performances sur le long terme.

Cette démarche est travaillée en coordination et coopération avec SEOLIS PROD. ALTIGA va réaliser dans un premier temps un état des lieux puis un benchmark.

✓ **Fusion Régie/SEM**

Les études concernant le rapprochement de la Régie et de la SAEML se sont poursuivies, sur le plan juridique, social, opérationnel et financier. En l'absence de réponse de l'administration fiscale sur la demande de rescrit, l'opération se réaliserait sous le régime de taxation de droit commun. Les impacts financiers et fiscaux, associés aux opportunités de l'opération seront présentés aux élus du SIEDS pour une prise de décision finale fin mars 2025.

✓ **Compliance**

Les statuts de la Société imposent la mise en place d'un programme de conformité relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Un accompagnement par un prestataire qui interviendra sur le périmètre SEOLIS, ses filiales et 3D ENERGIES sera mis en œuvre en 2025.

✓ **Règlement relatif à la passation des contrats**

Une refonte du règlement relatif à la passation des contrats a été réalisé avec effet 1^{er} mars 2024. Plusieurs évolutions réglementaires ont été intégrées, mais également le passage de 3 à 4 le nombre de membres siégeant à la CLAC, à savoir le Directeur Général, le Président du Directoire et les deux autres membres du Directoire.

✓ **Consultation de cabinets comptables**

Suite à une consultation de prestations le cabinet comptable EXCO a été retenu concernant l'établissement des bilans comptables et la réalisation des liasses fiscales afférentes (exercices comptables de 2025 à 2027). Il s'agit du cabinet qui intervient en 2024 et avec qui les échanges sont pragmatiques et fluides.

✓ **Consultation Commissaires aux Comptes**

Le mandat de Commissaires aux comptes a été attribué au Groupe Y pour les exercices comptables 2024 à 2029, faisant suite à une consultation.

✓ **Contribution sur la rente infra marginale (CRIM) des producteurs / reversement de la prime à l'énergie pour les contrats en complément de rémunération – suivi des recours associés**

Il est rappelé qu'un recours a été initié par les producteurs éoliens concernant la CRIM, rejoint par MARGNES ENERGIE en qualité d'intervenant volontaire. Le cabinet ORRICK pilote la démarche. Cela permettra potentiellement de percevoir les sommes versées si l'issue du contentieux était favorable aux producteurs. Mais à ce stade, l'instruction est toujours en cours.

Concernant les contrats en complément de rémunération, à compter du 1^{er} janvier 2022, le producteur est redevable de la prime à l'énergie mensuelle lorsque celle-ci est négative. Cette mesure a été introduite dans la loi de finances rectificative de 2022. Concernant les parcs de la Société (Tourette 2, Raffauds 2 et Galvestes), le montant reversé s'est élevé à 6 millions d'euros en 2023, pour les factures d'avoir émises en 2022.

A l'instar d'autres développeurs et exploitants de parcs éoliens 3 D ENERGIES a contesté les factures de reversement de l'exercice 2022 (ainsi que pour les mois de production à compter de janvier 2023) transmises par EDF. Une coalition formée par d'autres producteurs a constitué un recours au Conseil d'Etat. Le Conseil Constitutionnel a censuré le dispositif prix seuil. De ce fait, en l'absence de base légale pour le dispositif prix seuil, il n'y avait plus lieu de verser les avoirs sur 2023. La contestation du dispositif est toujours en cours.

✓ **Mise en place d'un dispositif d'épargne retraite**

Un dispositif d'épargne salariale en lien avec les accords de branche des IEG et semblables à ceux existants au sein de SEOLIS -GEREDIS, a été institué.

I.1.8 Evolution du chiffre d'affaires

✓ **Production des parcs éoliens**

Sur le plan de la production, le chiffre d'affaires de la Société a diminué de 3 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 5 671 873 € à 5 502 331 €.

Le volume de production en 2024 a globalement été inférieur de 9% par rapport aux prévisions avec un déficit de vent assez marqué sur tout l'ouest de la France.

Il convient de souligner que le taux de disponibilité des éoliennes reste extrêmement élevé et s'établit à plus de 98%, reflétant un suivi rigoureux et régulier des opérations de maintenance.

✓ **Sortie du parc éolien des Herbes Blanches de la vente marché**

Il a été décidé de mettre un terme au processus de vente marché, dans le cadre de la mise en place de mesures d'urgence, et de ne pas aller au terme des 18 mois possibles initialement. Le contrat de rémunération a ainsi pris effet au 1^{er} avril 2024.

✓ **Indemnisations NAZA**

Les échanges se sont poursuivis avec GEREDIS pour valider et acter le montant des indemnités liées aux arrêts NAZA, sur le site de la Tourette 2, pour la période de juin 2023 à avril 2024. RTE valide actuellement les méthodes de calcul et les tarifs de référence. Des offres ont été demandées pour mettre à niveau les automatismes des postes de livraison les plus anciens (2011 à 2018). L'objectif est d'avoir une parfaite traçabilité des ordres envoyés sur nos installations (agrégateur, GRD, turbinier...) et ainsi cibler nos sollicitations pour d'éventuelles indemnités.

I.2 Gouvernance

I.2.1 Evolution de la composition du Directoire

Le mandat de M. Akhobi SITOU, Président et Membre du Directoire a pris fin le 30 septembre 2024 au soir. Le Conseil de surveillance a nommé Monsieur M. Joël COUE comme Président du Directoire, en remplacement de M. Akhobi SITOU, avec effet au 1^{er} octobre 2024 et ce pour la durée restant à courir du mandat à savoir jusqu'au 31 décembre 2027.

Un nouveau membre, Monsieur Jean-Louis EPPLIN, a été nommé au Directoire, à compter du 1^{er} novembre 2024.

Cela porte à 4 le nombre de membres du Directoire de la Société :

Monsieur Joël COUE, Président,
Monsieur Rémy VIAUD, Directeur Général de la Société,
Monsieur Gérard VERGER, membre,
Monsieur Jean-Louis EPPLIN, membre.

I.2.2 Evolution des mandats du Conseil de Surveillance

Monsieur Sébastien GUINET a été nommé en qualité de représentant de SEOLIS PROD au sein de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

I.2.3 Désignation d'un représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de TERRA ENERGIES

Monsieur Rémy VIAUD, Directeur Général de la Société, a été désigné comme représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de la Société TERRA ENERGIES.

II. FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Achat de la Société KERANNA

L'offre engageante a été adressée le 10 février 2025. La proposition de prix de transaction est la suivante :

- prix d'achat des actions égal à un million sept-cent mille euros (1.700.000 €) ; et
- prix de cession du Prêt d'Associé portant sur un montant ferme de sept millions cent dix mille euros (7.110.000,00 €)

Le Contrat de cession sera conclu fin mars.

- PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL

La Société PE de CHASSENEUIL a candidaté à l'appel d'offres CRE pour l'éolien terrestre dont la date limite était fixée au 21 février. Le tarif retenu par 3D reste fixé à 87.60€/MWh en l'absence d'évolution des conditions de marché (prix de construction et taux d'intérêt d'emprunt notamment). Les raisons du rejet de notre candidature au dernier appel d'offres ne nous ont pas été indiquées.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2025 sera marquée par l'acquisition de la SAS KERANNA ENERGIES. dont les éléments ont été présentés supra. L'offre engageante a été signée en février 2025. Le cabinet RAVETTO nous accompagne dans les négociations, la définition des conditions suspensives afin de sécuriser la transaction, et réalise les audits juridiques préalables à cette acquisition.

La recherche de financement, au sein de la SA EML 3D ENERGIES, associé au rachat des parts de Sociétés va se poursuivre sur le 1^{er} trimestre 2025. La Société a reçu, à la rédaction de ce rapport, une offre de la banque ARKEA pour un emprunt de 4,4M€ sur 10 ans avec un taux fixe de 3,75% ou un taux variable à E3M+1.45% ainsi qu'une offre du CIC pour un emprunt à 3 M€ sur 7 ans à un taux fixe de 3,15%. Le CACMDS a également été sollicité. Afin de procéder au rachat de cette SAS, il est également prévu de solliciter l'actionnaire SEOLIS PROD afin de disposer d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 6M€ d'ici la fin du mois de mars 2025.

Concernant le projet éolien de Fenioux, l'autorisation d'exploiter devrait être obtenue au cours de l'année 2025. L'enquête publique sera alors engagée. Une communication transparente auprès des habitants et des collectivités d'accueil des projets sera menée.

L'enquête publique de la modification du Plan de Servitude Aéronautique (PSA) de l'aérodrome de NIORT, impactant le projet éolien de Souvigné, s'est terminée en janvier 2025. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable. L'instruction du projet va pouvoir se poursuivre.

Des perspectives de partenariat et de co développement pourront être étudiées de manière à accroître le périmètre de développement de la SAEML 3D ENERGIES. Dans la continuité des orientations actuelles, le développement aura lieu en Deux-Sèvres, et aussi sur l'ensemble du territoire national. Des opportunités de coopération sont constamment recherchées.

La prise de participation dans des projets portés par des acteurs territoriaux constitue un axe important de développement ainsi que la sécurisation foncière des parcs actuellement exploités par la Société.

En termes de repowering, les études se poursuivent au sein de la filiale FONTRIEU ENERGIE. Par ailleurs les premiers audits seront mis en œuvre concernant les parcs éoliens de la régie qui seront redéveloppés dans la SAEML.

Sur un aspect plus opérationnel, l'évolution des systèmes d'information et logiciels se poursuivra avec la volonté de se doter d'un outil de gestion de trésorerie sur le périmètre SAEML et filiales. La formalisation de la piste d'audit fiable est aussi un sujet qu'il conviendra de finaliser en 2025.

En outre, les business plan seront actualisés sur la base de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Cela est un élément clé dans le pilotage de la trajectoire financière de SAEML et des projections associées notamment dans le cadre des nouveaux investissements.

Rappelons que les objectifs de production du groupe sont définis au travers des axes stratégiques. Les investissements correspondants nécessitent des moyens capitalistiques importants. En effet il sera nécessaire de dégager plus de 30 M€ en fonds propre pour réaliser les 147 M € d'investissement prévus à horizon 2030 et de procéder à des avances en compte courant ou des augmentations de capital de l'ordre de 7M €.

Un volume de production de 67 GWh au travers de nouveaux projets identifiés sont sécurisés sur les deux entités SEOLIS PROD et 3D ENERGIES.

Nous sommes constamment à la recherche de solutions visant à optimiser la gestion de nos actifs en se dotant d'outils performants, efficaces et fiables.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

IV.1 Tableau des filiales et participations

Société	Capitaux propres en €	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus en €	CA H.T du dernier exercice clos en €	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en €
SEOLIS ⁽²⁾	156 233 618	15 %	14 500 030	284 946 773	7 584 486	/
SAS MARGNES ENERGIE ⁽¹⁾	2 890 621	100 %	2 921 325	1 766 765	425 120	/
SAS MAUZE THOUARSAIS ⁽¹⁾	954 433	100 %	688 998	1 327 966	3 567	/
SAS ENERGIE SAINT LADE ⁽¹⁾	727 928	100 %	1 080 554	2 004 620	- 66 265	/
SAS FONTRIEU ENERGIE ⁽¹⁾	- 116 745	100 %	100	0	- 18 596	/
SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL ⁽¹⁾	- 943 809	100 %	50 000	0	- 822 053	/
SAS FENIOUX ENERGIE ⁽¹⁾	- 9 115	80%	80	/	- 9 215	/
SAEML ENERGIE COMMUNE 81 ⁽²⁾		10%	310 000	0	5 649	/
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2 ⁽²⁾		15%	22 500	0	- 14 820	/
SAEML SOELIA ⁽²⁾		10 %	423 100	0	- 11 809	/
SAS CHAMPAGNE MOUTON ⁽³⁾		20%	200	/	/	/
TERRA ENERGIES ⁽⁴⁾	14 519 329	1,9%	382 262,80	4 500	60 608	/

(1) Dernier bilan connu clos : 31/12/2024

(2) Dernier bilan connu clos : 31/12/2023

(3) Premier exercice clos : 31/12/2024

(4) Dernier bilan connu clos : 30/06/2024

IV.2 SEOLIS

SEOLIS est une SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 €, immatriculée au RCS de NIORT sous le n°492 041 066, dont le siège social se situe au 336 avenue de Paris, CS 98536-79025 NIORT Cedex. Elle a pour objet la fourniture d'électricité et de gaz sur le territoire du SIEDS.

Depuis le 27 novembre 2013, la Société détient une participation de 15% dans SEOLIS. En date du 26 avril 2021, la Société a également acquis trois actions, d'une valeur nominale de 10 euros, cédées par trois actionnaires personnes physiques de SEOLIS SAEML.

IV.3 SAS MARGNES ENERGIE

MARGNES ENERGIE est une société par actions simplifiée unipersonnelle qui exploitait un parc éolien de 5 éoliennes, situé dans le Tarn. Cette filiale, immatriculée sous le n°480 073 790 au RCS de NIORT, possède un capital de 40 000 €. Depuis le 2 avril 2015, la Société détient 100% du capital de cette société.

Le 18 décembre 2020, la société a absorbé par un processus de fusion, la SAS SINGLADOU ENERGIE, avec effet au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci exploite donc, à la date de clôture de l'exercice, 6 éoliennes.

IV.4 SAS ENERGIE MAUZE-THOUARSAIS

ENERGIE MAUZE THOUARSAIS est une société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 150 000 €, immatriculée sous le n° 508 271 400 au RCS de NIORT, qui exploite, depuis le 1^{er} août 2016, un parc éolien sur la commune de Mauzé-Thouarsais dans les Deux-Sèvres.

IV.5 SAS ENERGIE SAINT LADE

ENERGIE SAINT LADE est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 508 269 263 au RCS de NIORT. Cette filiale au capital de 58 000 € exploite, depuis le 1^{er} janvier 2016, un parc éolien de cinq éoliennes sur les communes de Château Porcien et Saint Fergeux dans le département des Ardennes.

IV.6 SAS FONTRIEU ENERGIE

FONTRIEU ENERGIE est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 850 811 969 au RCS de NIORT. Cette filiale au capital de 100 € a été immatriculée le 15 mai 2019. L'objet social de la société est le développement, la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Le parc éolien qui était en projet, situé dans le département du Tarn, sur la commune de Fontrieu a été abandonné. Cette SAS sera l'entité support du projet de repowering de MARGNES.

IV.7 SAEML ENERGIE COMMUNE 81

ENERGIE COMMUNE 81 est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale immatriculée sous le n° 921 811 030 au RCS d'Albi. Elle a été créée le 29 novembre 2022 à l'initiative du syndicat d'énergie du Tarn. La Société détient 10% du capital d'ENERGIE COMMUNE 81 s'élevant à 3 100 000 €.

Son objet social porte sur la réalisation et l'exploitation de projets d'installation d'énergie renouvelable. Dans ce cadre elle assure toute étude, assistance et maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée dans des

actions de transitions écologiques. Par ailleurs elle réalise et apporte son concours à des actions favorisant la maîtrise de la consommation d'énergie.

IV.8 SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2

PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2 est une Société par Actions Simplifiées immatriculée sous le n° 897 757 498 au RCS de Paris. Elle a été créée le 26 mars 2021.

La Société a souscrit, le 1^{er} février 2023, 225 actions pour un montant de 22 500 €. De ce fait, 3D ENERGIES détient 15% du capital de la SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2 s'élevant à 150 000 €.

La SAS a notamment pour objet le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien situé sur la commune de Souvigné en Deux-Sèvres.

IV.9 SAEML SOELIA

SOELIA est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale immatriculée sous le n° 978 503 290 au RCS de Montauban. Elle a été créée le 22 août 2023, à l'initiative du syndicat d'énergie du Tarn et Garonne. La Société détient 10% du capital de SOELIA s'élevant à 4 231 000 €.

Elle a pour objet le développement, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, elle assure le développement, la construction et l'exploitation de toutes infrastructures venant au soutien de la transition énergétique.

Par ailleurs, elle réalise et contribue à la mise en œuvre d'actions favorisant la maîtrise de la demande énergétique. SOELIA, nouvellement créée, débute son activité.

IV.10 SAS FENIOUX ENERGIE

La SAS FENIOUX ENERGIE est une Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le n° 979 947 835 au RCS de Niort. Elle a été créée le 29 septembre 2023 aux côtés du partenaire VALECO. La Société détient 80 % du capital de FENIOUX ENERGIE s'élevant à 100 €, la Société VALECO étant actionnaire à hauteur de 20 %.

La SAS a pour objet l'acquisition, la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Il est à noter que le développement de ce projet situé à Fenioux dans le Deux-Sèvres est porté actuellement au sein de la SAEML 3D ENERGIES.

IV.11 SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON

La SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON est une Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le n° 979 334 992 au RCS de Montpellier. Elle a été créée le 25 septembre 2023. La Société détient 20 % du capital de PE DE CHAMPAGNE MOUTON s'élevant à 1 000 €, la Société VALECO étant actionnaire majoritaire à hauteur de 80 %.

La SAS a pour objet la production d'électricité d'origine renouvelable. Le projet éolien concerné se situe en Charente et est en cours de développement.

IV.12 SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL

La SARL PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL est une Société à Responsabilité Limitée, à associé unique, immatriculée sous le n° 821 553 542 au RCS de NIORT. Elle a été créée le 13 juillet 2016. La Société détient, depuis le 31 juillet 2025, la totalité du capital de PE DE CHASSENEUIL s'élevant à 500 €.

La SARL a pour objet toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative, financières et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Elle porte un projet de parc éolien situé en Charente dont le développement en cours.

IV.13 TERRA ENERGIES

TERRA ENERGIES, SAS à Conseil d'Administration, est un fonds d'investissement qui soutient le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine. La SAS est immatriculée sous le n° 820 929 032 au RCS de Bordeaux. Elle a été créée le 11 avril 2016. TERRA ENERGIES intervient dans les filières EnR tel que l'éolien, le photovoltaïque ou encore la méthanisation par exemple.

La Société détient 1,9% du capital de TERRA ENERGIES, au capital de 8 225 900 €. Ainsi la Société a souscrit 2 236 actions au prix unitaire de 172,30 €, pour un total de 385 262,80€.

V. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a pas mené d'activités de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VI. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2024, la Société comprend quatre salariés, qui ne possèdent aucune participation au capital de la Société.

VII. PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'exercice considéré a couru du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VII.1 Comptes sociaux

Le Chiffre d'Affaires s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 5 502 331 €.

VII.1.1 **Compte de résultat simplifié**

En Euros, chiffres arrondis

	Produits	Charges	Résultat
Exploitation	5 565 943	5 576 474	- 10 530
Financier	288 452	466 866	- 178 414
Exceptionnel	538 759	1 547 021	- 1 008 262
Résultat net avant participation et impôts sur les Sociétés	- 1 016 996		
Participation et impôt sur les Sociétés	180 210		
Résultat net après impôt	- 1 016 996		

La Capacité d'Autofinancement (CAF) s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à 3 125 697 €.

VII.1.2 **Bilan**

En Euros, arrondi

ACTIF	Au 31/12/2024
Capital non appelé	-
Actif immobilisé	60 809 827
Actif circulant	7 789 878
<i>Dont disponibilités</i>	4 621 314
<i>Dont Charges constatées d'avance</i>	355 908
<i>Dont Valeurs mobilières de placements</i>	0
TOTAL ACTIF	68 599 705

PASSIF	Au 31/12/2024
Capitaux propres	32 688 972
Autres fonds propres	-
Provisions pour risques et charges	4 061 626
Emprunts et dettes assimilées	30 738 650
Autres dettes (fournisseurs, fiscales et sociales et autres)	1 075 670
Produits constatés d'avance	34 787
TOTAL PASSIF	68 599 705

VII.2 Tableau des résultats financiers au cours des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 479 187,44	4 139 662,85	4 142 056,45	5 671 873,14	5 502 331,13
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	1 385 760,40	2 787 139,42	2 820 891,33	3 962 272,57	2 945 487,41
Impôts sur les bénéfices	23 666,00	216 344,00	0,00	99 206,00	-180 210,00
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	402 100,67	586 526,63	205 381,64	188 529,29	-1 016 996,44
Montant des bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,43	0,82	0,90	1,23	0,99
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,13	0,19	0,07	0,06	-0,32
Dividendes versés à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12/N	1,00	2,00	3,00	4,00	4,00
Montant de la masse salariale	70 026,59	97 147,64	154 149,84	239 859,76	274 195,72
Montants versés au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	34 384,00	45 525,00	66 890,00	115 840,00	146 588,81

VII.3 Tableau des autorisations financières

Néant

VII.4 Délais de règlement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux dispositions des articles L 441-1-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons, ci-après, les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu, savoir :

Factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D 441 -4)

Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées						0						0	
Montant total TTC des factures concernées	353 581	2 124				2 124	125 452	0	0	0	0	0	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	7,69%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%							
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							2,83%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	0						0						
Montant total des factures exclues	0						0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	o Délais contractuels :						o Délais contractuels :						
	o Délais légaux : Oui						o Délais légaux : Oui						

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2024, dont nous vous demandons d'approuver les comptes, se solde par un résultat net de - 1 016 996,44 euros.

L'affectation du résultat de la Société, que nous soumettons à votre approbation, est conforme à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

	<i>En euros</i>
Dotation réserve légale	0
Dotation autres réserves	0
Report à nouveau débiteur	162 938,12
Report à nouveau créditeur	-854 058,32
Distribution de dividendes	0

Après affectation du résultat, les capitaux propres se répartissent comme suit :

	<i>En euros</i>
Capital social	31 433 680
Réserve légale	44 950,43
Report à nouveau débiteur	162 938,12

IX. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice social</u>	<u>Dividende brut par action</u> Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
31 décembre 2022	Néant
31 décembre 2023	Néant
31 décembre 2024	Néant

Les dépenses non déductibles fiscalement s'élèvent à 14 986 € et correspondent :

- à la partie non déductible des jetons de présence pour 12 722 € ;
- aux amortissements excédentaires non déductibles liés à un véhicule de tourisme pour 2 264 €.

Lecture de ce rapport, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, ayant été données, les résolutions ci-jointes sont soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises ci-dessous :

X. PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT A TITRE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation du Rapport de Gestion du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Deuxième résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général du Commissaire aux Comptes,

Vu les observations du Conseil de Surveillance afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports ;

Approuve la prise en charge des dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal et telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code : 14 986 €.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à 44 950,43 €.

Décide d'affecter le déficit de l'exercice au poste « Report à nouveau créiteur » pour 854 058,32 €, qui est ainsi porté de 854 058,32 € à 0 €.

Décide d'affecter le solde du déficit au poste « report à nouveau débiteur » pour 162 937,68 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Quatrième résolution – Approbation des Conventions règlementées visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code du Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Approuve et ratifie l'intégralité des conventions qui y sont visées, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1^{er} janvier 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce,

Vu les statuts de la SAEML 3D ENERGIES et la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-11-02-C-08-205 du 2 novembre 2020,

Fixe comme suit le montant des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance à verser pour l'exercice 2025 :

Fixe la rémunération des membres du Conseil, toutes catégories confondues conformément à une enveloppe brute annuelle maximum d'un montant de 15 000 €, décomposée comme suit :

- une part variable liée à la présence aux réunions de 250 € par réunion et par Conseiller, soit 4 000 € annuels sur la base de quatre réunions annuelles,
- le solde, soit 11 000 €, comme enveloppe maximum fixe liée aux fonctions exercées, répartie à hauteur de 3 600 € pour le Président, et 2 400 € par conseiller.

Sixième résolution - Pouvoirs aux fins de formalités

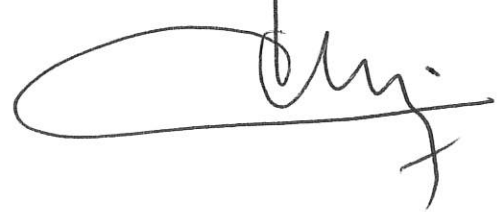
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Les termes du présent rapport, incluant les projets de résolutions ont été arrêtés par le Directoire en date du 27 mars 2025.

Fait à Niort, le 27/03/2025

M. Joël COUE

Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joël Coue', written over a horizontal line.

XI. ANNEXES

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES



2024

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28 MARS 2025
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



L'établissement de ce rapport résulte des dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 et du décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés un certain nombre de modifications qui se traduisent notamment par :

i) l'instauration du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-68 C. Com), lequel rapport intègre également les observations du Conseil de Surveillance à l'assemblée et est annexé au présent rapport

ii) une nouvelle répartition des informations entre le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Aussi, certaines des rubriques qui, lors des exercices précédents, étaient incluses dans le rapport de gestion, n'y figurent plus et se trouvent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

SOMMAIRE

I.	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL.....	4
I.1	Situation des mandats.....	4
I.1.1	Membres du Conseil de Surveillance.....	4
I.1.2	Directoire	4
I.1.3	Commissaires aux Comptes.....	4
I.2	Mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au 31/12/2024	4
I.2.1	Directoire	5
I.2.2	Conseil de Surveillance	6
II.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L-225-87 DU CODE DE COMMERCE.....	7
II.1	Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	7
II.2	Conventions conclues antérieurement et toujours en vigueur pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024	8
III.	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL.....	8
IV.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	8

I. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

I.1 Situation des mandats

I.1.1 Membres du Conseil de Surveillance

- Le SIEDS, représenté depuis le 2 novembre 2020 par :
 - M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES
 - M. Dominique MEEN
 - M. Dominique SIX à compter du 1^{er} novembre 2023
- SÉOLIS PROD SAS, représenté depuis le 1^{er} janvier 2024 par :
 - M. Sébastien GUINET

I.1.2 Directoire

Au 31 décembre 2024, le Directoire est composé par :

- M. Joël COUE, Président, depuis le 1^{er} octobre 2024,
- M. Rémy VIAUD, Directeur Général et membre du Directoire,
- M. Gérard VERGER, membre du Directoire,
- M. Jean-Louis EPPLIN, membre du Directoire depuis le 1^{er} novembre 2024.

M. Akhobi SITOU a démissionné de ses mandats de Président et membre du Directoire au 30 septembre 2024 au soir.

Il est à noter que les mandats du Directoire ont été renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

I.1.3 Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société GROUPE Y, Commissaire aux comptes Titulaire, et de Monsieur Pierre FROIDURE, Commissaire aux comptes suppléant ont pris fin lors de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant le 25 juin 2024 a décidé de nommer pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 31 décembre 2029, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire la société GROUPE Y AUDIT et M. Laurent HERBELIN en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant.

I.2 Mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au 31/12/2024

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans des sociétés par chacun des mandataires sociaux de 3D ENERGIES au 31 décembre 2024.

I.2.1 Directoire

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
M. Akhobi SITOU	Président (jusqu'au 30/09/24)	Président du Directoire de SEOLIS SAEML Représentant permanent de SEOLIS Présidente du Directoire de SEOLIS PROD Membre du Directoire de SELIA Membre du Comité stratégique de SEUR la Loge Membre du comité de surveillance de SUDHYDRO Groupement Représentant de Séolis, membre du CST de GEREDIS Deux-Sèvres <i>Fin de l'ensemble des mandats au 30/09/2024</i>
M. Joel COUE	Président (à compter du 1/10/24)	Président de la SAS COJOFI Gérant de la SARL ARB Gérant de la SCI CJC LE NID Gérant de la SCI Romanais Gérant de la SCI JRA Membre du Conseil de Surveillance de SEOLIS SAEML
M. Gérard VERGER	Membre	Membre du Directoire de SEOLIS Président de la SAS RSL Président de la SCI Les Champs du Bois Président de la SCI l'Armandèche Président de la SCI du Château
M. Rémy VIAUD	Membre	Membre du Conseil d'administration de TIPER METHANISATION Membre du Conseil d'administration de CAPTER METHANISATION Membre du CoDir de METHINNOV Membre du Comité Stratégique d'HYDROCOP Membre du CoDir d'ODEUS Membre du Comité Stratégique de SEUR LA LOGE Membre du Comité Stratégique de SEUR PRINDE Membre du Comité Stratégique de SEUR VALLON Membre du Comité Stratégique de TIPER Solaire 2 Membre du Comité Stratégique de TIPER Solaire 5 Membre du Comité stratégique de Urba 154 Membre du Comité Technique d'AVERGIES Membre du Conseil d'Administration de SEM ENERGIES COMMUNES 81 Membre du Conseil d'Administration de SOELIA SAEML Gérant de la SCI LES BREUILS DE LAPRA Membre du Comité de Direction de PARC EOLIEN DE SOUVIGNE II Administrateur, représentant de SEOLIS SAEML, au sein de DEMOSOL

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
M. Jean-Louis EPPLIN	Membre	Président de DHP Président Groupe EPPLIN Président de Blue Stone Immobilier Administrateur Immobilier Atlantic Aménagement Juge au Tribunal de Commerce de Niort

1.2.2 Conseil de Surveillance

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
M. Pierre Emmanuel DESSEVRES	Président du Conseil de Surveillance	Directeur de la Régie BOCAPOLE Membre du Comité de Surveillance de SEOLIS PROD
M. Dominique MEEN	Membre en qualité de représentant du SIEDS	Président du Comité de Surveillance de SEOLIS PROD
M. Dominique SIX	Membre en qualité de représentant du SIEDS	Président du Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal Administrateur SEM SoSpace Administrateur SPL UNITRI
M. Sébastien GUINET	Membre en qualité de représentant de SEOLIS PROD	Directeur Général des sociétés SELIA, SEOLIS Prod et Séolis Mobilités Membre du Conseil d'administration de Tiper Méthanisation Membre du Comité de Direction de METHINNOV Membre du Directoire de SUDHYDRO Groupement Membre du Comité de direction ODEUS Membre des comités stratégiques de SEUR LA LOGE SEUR PRINDE SEUR VALLON Membre du Conseil d'administration d'Avergies Représentant de Séolis Mobilités au sein des comités de directions de Station BIOGNV Bressandière, Pierrailleuses, Thouarsais

II. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L-225-87 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-37-4, 2° C.Com, le présent rapport doit faire état des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et,
- d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital. Ces conventions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé ce qui suit :

- Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ainsi que les conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, sont exclues du dispositif des conventions règlementées ^[1]. Elles ne figurent donc pas au présent rapport.

-Un examen annuel par le Conseil de Surveillance des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice doit être effectué ^[2].

Toutefois, le Conseil de Surveillance peut ne pas l'appliquer aux conventions autorisées et qui sont des conventions entre la SA et ses filiales à 100%.

Lors de sa décision du 31 juillet 2017, le Conseil de Surveillance a décidé qu'il n'y avait pas lieu de soumettre les conventions conclues entre la SA EML 3D ENERGIES et ses filiales à 100% à l'examen annuel du conseil de surveillance.

Le Conseil, lors de sa réunion du 27 mars 2020, a constaté que les conventions d'avance en compte courant, de prestations de services, d'animation et de gestion avec SEOLIS étaient conclues à des conditions normales et ne sont donc pas régies par les dispositions applicables aux conventions règlementées.

Compte tenu de ce qui précède, il n'y a lieu à ne mentionner aucune convention conclues entre 3D ENERGIES et ses filiales à 100% ainsi que celles avec SEOLIS ou SEOLIS PROD dans le présent rapport.

II.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Convention de prestations avec la régie 3D ENERGIES signée le 29 janvier 2024 :

Prestations réalisées par la régie 3D ENERGIES

Montant : 212 929 € HT par an

Date d'effet : 1er janvier 2024

Durée : 1 an

Approuvée lors du conseil de surveillance du 26 janvier 2024.

^[1] Article L.225-87 C.Com

^[2] Article L225-88-1 C.Com

Convention de prestations avec la régie 3D ENERGIES signée le 29 janvier 2024 :

Prestations réalisées par la SAEML 3D ENERGIES

Montant : 43 896 € HT par an,

Date d'effet : 1er janvier 2024

Durée : 1 an

Approuvée lors du conseil de surveillance du 26 janvier 2024.

II.2 Conventions conclues antérieurement et toujours en vigueur pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024

Néant

III. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'y a pas de délégations en cours de validité pour les augmentations de capital.

IV. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les comptes et le rapport émis par le Directoire doivent également recevoir l'agrément de l'Assemblée Générale. L'ensemble de ces rapports émis par le Directoire et le Conseil de Surveillance constitue le préalable en vue d'adopter les résolutions soumises à l'Assemblée générale.

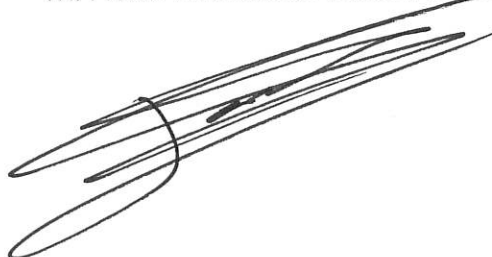
Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais requis.

Après avoir analysé et vérifié les éléments soumis, et compte tenu de ce qui précède, le Conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire précité que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fait à Niort, le 28 mars 2025

Le Président du Conseil de Surveillance,

M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES



VII.2 Tableau des résultats financiers au cours des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 479 187,44	4 139 662,85	4 142 056,45	5 671 873,14	5 502 331,13
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	1 385 760,40	2 787 139,42	2 820 891,33	3 962 272,57	2 945 487,41
Impôts sur les bénéfices	23 666,00	216 344,00	0,00	99 206,00	-180 210,00
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	402 100,67	586 526,63	205 381,64	188 529,29	-1 016 996,44
Montant des bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,43	0,82	0,90	1,23	0,99
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,13	0,19	0,07	0,06	-0,32
Dividendes versés à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12/N	1,00	2,00	3,00	4,00	4,00
Montant de la masse salariale	70 026,59	97 147,64	154 149,84	239 859,76	274 195,72
Montants versés au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	34 384,00	45 525,00	66 890,00	115 840,00	146 588,81